

DGS/AI

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT

PROCES-VERBAL SUCCINCT

9e SÉANCE ORDINAIRE DU 27 NOVEMBRE 2014 A 19 H

FOYER NOTRE DAME DE LA PAIX

Sont présents à la séance sous la présidence du Maire, M. Marcel BAUER

Les Adjoints au Maire :

Mmes et MM. Jacques MEYER, Geneviève MULLER-STEIN, Guy RITTER, Jean-Pierre HAAS, Anne LEBURGUE, Sylvie BERINGER-KUNTZ, Éric CONRAD

Les Conseillers municipaux délégués :

Mme et MM. Didier REBISCHUNG, Cathy OBERLIN-KUGLER, Denis DIGEL

Les Conseillers municipaux :

Mmes et MM., Stéphanie MUGLER, Caroline SCHUH, Stéphane ROMY, Nadège HORNBECK, Francis FRANCK, Tania SCHEUER, Marion SENGLER, Serge DA MOTA, Fanny VON DER HEYDEN, Jean-Michel PETER, Stéphane KLEIN, Fabienne FOLTZ-BARTH, André KLETHI, Evelyne TURCK-METZGER, Caroline REYS, Bertrand GAUDIN, Bénédicte VOGEL

Absents excusés :

Anne DESCHAMPS qui donne procuration à Marcel BAUER

Robert ENGEL qui donne procuration à Denis DIGEL

Charles SITZENSTUHL qui donne procuration à Jacques MEYER

Edith HAAS : retard, arrivée à 19H25 en attendant donne procuration à Geneviève MULLER-STEIN

Pascale GONZALEZ : retard, arrivée à 19H45 en attendant donne procuration à Guy RITTER

Assistent à la séance :

M. Emmanuel CORDIVAL, Directeur Général des Services

M. Stéphane MACHI, Directeur de Cabinet

Mme Sylvie BLUNTZER, Directrice des Affaires Générales et Juridiques

M. Grégory FRANTZ, Chargé de Communication

M. Lionel REYNARD, Directeur des Finances

Sélestat, le 20 novembre 2014

DGS/AI

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT

9e SÉANCE ORDINAIRE DU 27 NOVEMBRE 2014 A 19H

SALLE NOTRE DAME DE LA PAIX

ORDRE DU JOUR

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

- A. Désignation du secrétaire de séance
- B. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 octobre 2014
- C. Décisions du Maire n°78 et 80 à 83/2014

II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. DEVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE

- 1. Poursuite de la mise en oeuvre du désherbage des collections de la Bibliothèque Humaniste
- 2. Noël 2014 : règlements des concours et attribution de primes aux lauréats – Concours Mon beau sapin et Objet de Noël / Noël en objet
- 3. Soutien à l'association Les amis de la paix pour l'organisation du forum des arts

B. ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE

- 4. Avis du Conseil Municipal sur le dossier « installation classée » Sablières Léonhart nord

5. Installation de ruches sur le ban communal/espaces naturels : proposition de tarification
6. Acquisition de parcelles situées dans le périmètre espace naturel sensible de Sélestat

C. FINANCES DE LA COMMUNE

7. Fixation annuelle des droits de place
8. Admission en non-valeur de produits irrécouvrables
9. Subvention d'investissement au Conseil de Fabrique de l'Église Notre Dame de la Paix pour le remplacement d'un brûleur à mazout
10. Subvention d'équipement au Conseil de Fabrique Saint-Georges Sainte-Foy pour des travaux d'aménagement de la Maison des Vicaires au Presbytère Saint-Georges
11. Budget supplémentaire 2014

D. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES ET DES SERVICES DE LA COMMUNE

12. Indemnité forfaitaire pour fonctions essentiellement itinérantes

E. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE

13. Acquisitions foncières nécessaires à la réalisation d'un nouvel accès à la ZI Nord
14. Avis sur la vente pour la mense épiscopale de Strasbourg d'un bien immobilier
15. Politique de stationnement – extension de la « zone bleue »

F. DIVERS

16. Présentation des rapports annuels sur le prix et la qualité du Service Public de l'eau potable et du Service Public de l'assainissement (exercice 2013)

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

A. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Didier REBISCHUNG est désigné à l'unanimité pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

B. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 octobre 2014

Adopté à l'unanimité

C. Décisions du Maire n°78 et 80 à 83/2014

N° 78/2014 : Marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'un accès ZI Nord (giratoire RD 1083 et voie d'accès)

N° 80/2014 : mise à disposition de locaux à la section locale de la Croix Rouge

N° 81/2014 : portant fixation des tarifs des animations sportives vacances et extra scolaires

N° 82/2014 : Déclaration sans suite du marché de prestations de transfert et de conservation des œuvres de la Bibliothèque Humaniste

Monsieur Stéphane KLEIN souhaite avoir quelques éléments d'information sur l'infestation des ouvrages par des nuisibles comme cela est inscrit dans la décision n°82.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, souligne le fait que, lors du déménagement et du nettoyage notamment des statues, des nuisibles ont été découverts dans les statues en bois. Il s'est avéré que des vrillettes ont été découvertes également dans des livres. Toutefois, bien que le diagnostic complet n'ait pas encore été effectué, la Ville a prévenu la DRAC, les services du Conseil Général puisque les archives de cette collectivité devaient accueillir ces documents, et les techniciens de la Bibliothèque Nationale de France. Les rapports devront être achevés prochainement. Il faut malgré cela trouver des solutions pour éliminer ces insectes et Monsieur le Maire a bon espoir qu'il n'y en ait pas de trop.

Il insiste sur le fait que dès qu'il pourra, il fournira des informations complémentaires.

N° 83/2014 : Déconstruction d'une structure préfabriquée - Centre Technique Municipal

Madame Caroline REYS constate une augmentation de 25% des tarifs des animations sportives et elle souhaite connaître la raison de cette hausse.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, considère que les tarifs, tels qu'ils sont présentés, sont tout à fait cohérents et non prohibitifs. De ce fait, il ne voit pas en quoi cela est choquant et la municipalité a souhaité mettre un peu d'ordre en proposant des tarifs corrects par rapport aux prestations fournies.

Madame Caroline REYS profite de la décision 80 concernant la mise à disposition d'un local à la Croix Rouge pour savoir ce qu'il en est du problème d'installation des Restos du Cœur qui sollicitent un autre local.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, rappelle que la Ville a signé la convention et le bail commercial avec un propriétaire privé. De plus, la municipalité s'est mise d'accord avec les Restos du cœur pour prendre en charge tout ce qui relève des charges de viabilité. Or, il s'est avéré que le montant de 9 000 euros par an prévu au départ s'élève maintenant à 30 000 euros. C'est pourquoi la municipalité a revu la situation et sa position. Elle a reçu à plusieurs reprises les Restos du Cœur afin de trouver une solution pour qu'eux même limitent ces charges. De plus, le local n'est plus conforme et c'est pourquoi la Ville a dénoncé le bail qui vient à échéance l'année prochaine avec le propriétaire en précisant que la Ville est disposée à trouver une autre solution.

Il n'a jamais été dit que la Ville ne souhaite pas verser une subvention, bien au contraire, mais il faut que cette dernière soit limitée, raisonnée et raisonnable.

Monsieur le Maire considère qu'il est nécessaire de préserver les deniers publics tout en venant en aide à tous ces bénévoles. Il souhaite également que Sélestat ne soit pas la seule collectivité à verser une subvention à cette association qui draine une population qui vient bien au-delà du territoire de Sélestat.

Décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n° 3 du 24 avril 2014 portant délégation de pouvoirs en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, exécutoire à compter du 28 avril 2014.

II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. DEVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE

1. Poursuite de la mise en oeuvre du désherbage des collections de la Bibliothèque Humaniste

Monsieur Jean-Pierre HAAS propose une nouvelle liste d'ouvrages à désherber.

Adopté à l'unanimité

2. Noël 2014 : règlements des concours et attribution de primes aux lauréats – Concours Mon beau sapin et Objet de Noël / Noël en objet

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, rappelle que suite à la dissolution de l'Office de la Culture, lorsque la Ville organise des concours et verse des dons, aides ou subventions, le conseil municipal doit délibérer.

Monsieur Jean-Pierre HAAS fait part des règlements des deux concours ainsi que des primes proposées.

Adopté à l'unanimité

3. Soutien à l'association "Les amis de la paix" pour l'organisation du forum des arts

Monsieur Jean-Pierre HAAS propose une aide financière de 1 000 euros sachant que la Ville participe indirectement par la mise à disposition du matériel et des services à hauteur de 6 841,25 euros. Il insiste sur le fait qu'une rencontre avec les responsables de cette association a eu lieu. Ils remercient en avance la Ville de cette aide qui leur suffit amplement à boucler le budget 2014.

Intervention de Monsieur André KLETHI

"Nous sommes persuadés que les manifestations régulières, à une cadence régulière permettent à Sélestat d'être vivant et attractif. Et c'est le cas pour cette manifestation qui a du recul, puisqu'elle existe depuis 2012. Vous-même vous écrivez que cette manifestation a chaque année le public qui répond présent, et ce public, c'est écrit, apprécie la spécificité de cette manifestation. Les objectifs sont énumérés : les expositions, le dialogue interculturel, les actions de solidarité. Mais par contre, qui n'avance pas recule et peut-être même abandonne. Et vous écrivez que les frais généraux et les coûts de prestation des artistes ne permettent pas à l'association de rendre visible de manière régionale l'évènement. Vous écrivez, encore aujourd'hui, l'initiative doit être soutenue. Nous disons bien entendu oui, mais par contre la proposition de 1 000 euros, il y a 7 manifestations annuelles c'est à dire 145 euros par dimanche, nous semble être en contradiction avec le texte présenté. Nous proposons donc une subvention de 3 000 euros que nous souhaitons être mise au vote".

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, se pose la question de ce qui pourrait justifier une telle proposition et comme par hasard, pour cette délibération, aucun bilan financier n'a été proposé. Sans se baser sur des chiffres qui pourraient éventuellement la justifier, les mêmes qui critiquent la municipalité car elle n'a pas intégré de bilan financier, ces derniers proposent trois fois plus que ce que la municipalité propose et a négocié avec l'association.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que si l'association rencontre des difficultés, une discussion aura lieu avec ses dirigeants, et le nécessaire sera fait afin de leur venir en aide.

Monsieur Jean-Pierre HAAS rappelle que les prestations en nature versées à l'association par la Ville s'élèvent à 6 841,25 euros et il se demande pourquoi donner une subvention de 3 000 euros alors que 1 000 euros suffisent à l'association.

Monsieur Stéphane KLEIN indique qu'il est inscrit dans le corps de la délibération que l'association demandait une subvention de 3 000 euros plus 8 000 euros. Du coup, il trouve étonnant le fait de dire qu'elle ne réclamait que 1 000 euros et il serait intéressant de voir l'impact de la subvention sur l'ensemble de la saison.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, précise qu'il accepte les contrepropositions si ces dernières sont cohérentes avec les autres propositions et critiques.

Adopté à l'unanimité**B. ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE**4. Avis du Conseil Municipal sur le dossier « installation classée »
Sablières Léonhart nord

Monsieur Denis DIGEL propose d'émettre un avis favorable au dossier.

Monsieur Stéphane KLEIN rappelle que cette entreprise a souvent été un interlocuteur responsable avec la Ville et encore une fois, il appartient aux élus de soutenir ce dossier.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, confirme que les dirigeants de cette société ont toujours fait preuve de bon sens et de respect de l'environnement.

Adopté à l'unanimité5. Installation de ruches sur le ban communal/espaces naturels :
proposition de tarification

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique que la Ville est de plus en plus sollicitée pour l'installation de ruches, ce qui est une bonne chose, mais il est nécessaire de réglementer ces demandes.

Monsieur Denis DIGEL informe que suite aux demandes croissantes d'installation de ruches, il est envisagé de fixer un tarif et de limiter le nombre de ruches.

Monsieur Bertrand GAUDIN indique que depuis la commission, il a creusé cette question ce qui a fait évoluer sa position sur ce sujet. En effet, la baisse inquiétante de la population des abeilles est abordée au début de cette délibération sachant que cet insecte est indispensable à la préservation de la biodiversité et pour la production agricole. C'est pourquoi, les apiculteurs qui placent les ruches dans des zones de biodiversité remarquable peuvent obtenir une aide financière auprès de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture, sachant que dans l'Ill*Wald la production est très faible voire nulle et que de ce fait, les apiculteurs ont besoin d'être incités pour y installer leurs ruches.

Monsieur GAUDIN propose donc de taxer les apiculteurs dans les zones de production où ils en dégagent un véritable revenu. Toutefois, concernant la contribution demandée aux particuliers, il estime que c'est une bonne chose que la municipalité ait tenu compte, depuis la commission, de leur production. En effet, le projet initial de délibération envisageait de demander un pot de miel par ruche même en cas de production faible.

Monsieur Denis DIGEL confirme que la ville a besoin des abeilles et des apiculteurs. La municipalité considère que les apiculteurs professionnels qui utilisent l'espace public doivent participer un peu à l'entretien des chemins qu'ils utilisent quotidiennement. Il précise également que l'Ill*Wald n'est pas un site de production de miel mais de préparation à l'hivernage. Il rappelle que ce site sous clés et grillagé est fourni par la ville à titre gracieux mais il est proposé de le tarifier.

Adopté – 3 CONTRE : Caroline REYS – Bertrand GAUDIN – Bénédicte VOGEL

6. Acquisition de parcelles situées dans le périmètre espace naturel sensible de Sélestat

Monsieur Denis DIGEL propose d'acquérir ces parcelles pour un montant total de 61 492,50 euros auquel s'ajoutent des frais de notaire pour un montant de 3 300 euros.

Monsieur Stéphane KLEIN insiste sur le fait que cette opération est intéressante au regard du patrimoine qui va rejoindre celui de la Ville et ce pour un coût pour la Ville de 20%.

Adopté à l'unanimité

C. FINANCES DE LA COMMUNE

7. Fixation annuelle des droits de place

Monsieur Guy RITTER fait part des nouveaux tarifs proposés qui sont identiques depuis deux ans.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, souhaite que les informations concernant le marché du mardi soient modifiées car suite à une demande, une extension de l'horaire de fermeture du marché a été décidée en été et sera reconduite.

Adopté à l'unanimité

8. Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Monsieur Jean-Pierre HAAS propose d'admettre certaines créances, pour un montant total de 8 051,63 euros, en non-valeur de produits irrécouvrables.

Monsieur Stéphane KLEIN précise que 50 % du montant total des créances est portée par une seule société. En relisant le document, il a toutefois constaté que l'occupation du domaine public n'a pas été payé ni en 2009 ni en 2011, il en déduit donc que 2010 a été réglé.

Monsieur Guy RITTER indique que l'ancienne gérante de cette société avait demandé un report d'une année à l'autre.

Adopté à l'unanimité

9. Subvention d'investissement au Conseil de Fabrique de l'Église Notre Dame de la Paix pour le remplacement d'un brûleur à mazout

Monsieur Jean-Pierre HAAS propose l'attribution d'une subvention de 1 019,88 euros.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, rappelle que l'Eglise Notre Dame de la Paix est la propriété du Conseil de Fabrique, ce qui n'est pas le cas pour les autres églises qui sont propriétés de la Ville.

Adopté à l'unanimité

10. Subvention d'équipement au Conseil de Fabrique Saint-Georges Sainte-Foy pour des travaux d'aménagement de la Maison des Vicaires au Presbytère Saint-Georges

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, précise qu'une partie du presbytère appartient à la Ville de Sélestat et l'autre bâtiment, concerné par ce projet de délibération, au Conseil de Fabrique.

Monsieur Guy RITTER indique que le bâtiment appartenant au Conseil de Fabrique est le bâtiment perpendiculaire à la rue de l'Eglise. Il propose l'attribution d'une subvention d'un montant de 20 380,31 euros. Il précise que depuis 1976, les subventions allouées se sont toujours échelonnées entre 10 et 28% et s'élève à 30% en 2008 pour la réalisation et la rénovation de vitraux.

Intervention de Madame Caroline REYS

« Première remarque, le montant des devis nous paraît élevé ; les devis qui nous arrivent ces derniers temps en commission d'appel d'offres font apparaître que les entreprises sont actuellement plus « responsables », et loin de mettre en doute les besoins et les choix du Conseil de Fabrique, nous rappelons qu'on peut faire appel à l'économie sociale et solidaire pour ce genre de travaux.

Deuxième remarque. : le montant élevé de ces travaux nous rappelle les investissements encore plus élevés qui incombent à notre collectivité en matière de réfection des édifices religieux. Je pense particulièrement à la réfection des orgues : pour un montant équivalent à ce qui est présenté ce soir, nous pourrions commencer par restaurer l'orgue Rinckenbach de l'église Sainte Foy . En poursuivant les investissements sur les deux autres instruments remarquables, nous pourrions non seulement sauvegarder notre patrimoine, mais aussi le valoriser et donner un nouvel essor au rayonnement culturel de notre ville.

Au moment où vous travaillez sur les orientations budgétaires, je me permets de vous rappeler la situation d'urgence qui avait été présentée par l'étude faite sur les églises St-Georges et Ste-Foy, et espère qu'il en sera tenu compte. »

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, peut rassurer Madame REYS car les orientations budgétaires en tiendront compte. De plus, il rencontrera prochainement l'architecte et les membres du Conseil de Fabrique, afin de prendre les orientations nécessaires pour savoir comment démarrer les travaux et trouver des arrangements pour leur financement. L'orgue de Sainte Foy est quant à lui dans les tuyaux depuis pas mal de temps. Le Conseil de Fabrique a été sollicité, afin de faire part à la Ville par écrit de son engagement quant au montant de la subvention qu'il est prêt à allouer à la collectivité (qui sera maître d'ouvrage de la réfection), mais il est toujours en attente.

Monsieur Guy RITTER, pour répondre à Madame REYS concernant le montant élevé du devis, rappelle que la Ville participe à hauteur de 20% du montant des factures.

Adopté à l'unanimité

11. Budget supplémentaire 2014

Monsieur Jean-Pierre HAAS présente le détail du budget supplémentaire pour l'exercice 2014.

Concernant les dépenses de personnel, il indique que si cette évolution provient en partie des choix de la collectivité faits antérieurement comme celui d'apporter toujours plus de services à la population sélestadienne ou les créations de postes temporaires liés aux projets de la ville, il est toutefois constaté que 2014 a été marqué par des mesures externes qui ont fortement impacté le budget de la Ville comme celui de toutes les collectivités. Il s'agit notamment du relèvement des taux des cotisations. Cela représente 70% de la hausse des dépenses du personnel qui sont engendrés par des contraintes imposées à la Ville.

Monsieur HAAS précise que les deux groupes d'opposition n'ont posé aucune question sur le budget supplémentaire lors de la commission des Moyens Généraux et il pense donc qu'il en sera de même ce soir.

Intervention de Madame Caroline REYS

« Le budget supplémentaire que vous nous soumettez est un budget d'ajustement dont les sommes mises en jeu ne sont en réalité pas très importantes.

Néanmoins, nous nous étonnons de l'évolution des charges de personnel pour lesquelles vous aviez prévu une augmentation inférieure à 2 % au budget primitif. Or, on se retrouve avec une augmentation qui dépasse 5 %, alors que certaines augmentations étaient prévisibles et auraient pu être anticipées, notamment par des provisions sur charges ; je pense en particulier à l'augmentation des cotisations retraites actée en décembre 2013 ; par ailleurs, la création des 2 postes supplémentaires d'assistants de conservation à la BH est de votre fait et aurait du être prise en compte dans le budget primitif.

N'ayant aucune responsabilité dans les choix établis lors du budget primitif, nous nous abstenons d'approuver ce budget supplémentaire. »

Intervention de Monsieur André KLETHI

« Nous analysons ce budget supplémentaire sans aucun esprit polémique. Par contre, toutes celles et tous ceux qui suivent la vie publique depuis très longtemps savent que des efforts budgétaires conséquents doivent être faits. Cela a toujours été repoussé ici comme ailleurs, mais peut-être ici plus qu'ailleurs. Aujourd'hui, on a plus le choix et soyons donc plutôt responsables et tenons compte de la réalité plutôt que de chercher des coupables à Paris. Contrairement à ce qui est écrit et ce qui a été dit dans la présentation, la première baisse drastique de la dotation forfaitaire ne date pas de 2014, mais en 2011 elle a baissé de plus de 8% par rapport à 2010. En 2014, et suite à ce budget supplémentaire, elle baisse de moins de 5% par rapport à 2013. Si nous avons bonne mémoire, il ne semble pas qu'il y ait eu le même gouvernement en 2011 qu'actuellement.

La contribution des entreprises, donc la CVAE, est de 14% inférieure aux prévisions, mais elle reste toutefois supérieure aux chiffres de 2011 et 2012. Donc pour l'élaboration des différents budgets, il est impératif de tenir compte entre autre des difficultés des entreprises et de la baisse continue et mille fois annoncée de la dotation forfaitaire.

Aussi ce budget supplémentaire plutôt que d'être la conséquence de nouvelles dépenses imposées et de recettes diminuées par l'Etat, confirme avant tout le manque de maîtrise des dépenses de fonctionnement. Le budget primitif 2014 tablait sur une hausse des dépenses de moins de 3% par rapport au compte administratif de 2013. Avec le budget supplémentaire, nous serons à plus de 4% soit 7,5 points de fiscalité.

Le budget primitif 2014 tablait sur une hausse des dépenses de personnel de 2,10% toujours par rapport au même compte administratif. Avec le budget supplémentaire, nous serons à plus de 6%, soit près de 6 points de fiscalité alors que, n'oublions pas et vous le savez tous, l'inflation est plutôt proche du zéro.

Quelques indices sont particulièrement préoccupants. Le ratio investissement sur fonctionnement file un mauvais coton : il était de près de 44% en 2011, un peu moins de 39% en 2012, entre 36 et 37% en 2013. budget primitif et ce budget supplémentaire font entrevoir un ratio de 30% en 2014.

Les dépenses de personnel augmentent de près de 16% en 3 ans quand l'inflation, pendant cette même période, est entre 3 et 4 %. A l'heure de l'informatisation, à l'heure de la numérisation, à l'heure du transfert de compétences à la Communauté de Communes, on peut se poser des questions non pas quant à l'efficacité du personnel qui est formé, mais quant à l'efficacité de l'organisation des services mise en place et orchestrée par la municipalité. Quand les dépenses de fonctionnement augmentent et que les dotations de l'État baissent, l'épargne brute baisse, ceci d'autant plus qu'à Sélestat les dépenses de fonctionnement augmentent plus que sensiblement comme vous le constatez tous. Quand l'épargne brute baisse, qu'est-ce qui apparaît en filigrane, qu'est-ce qui apparaît sur l'écran de manière floue, la fiscalité, les emprunts mais cela sera certainement un prochain débat. »

Monsieur Stéphane ROMY souhaite revenir sur un aspect qui a été développé par l'opposition lors de leurs interventions. En effet, ces derniers ont mis en avant l'augmentation des charges de personnel inscrites dans le projet de budget supplémentaire, qu'ils considèrent comme un coût pour la collectivité. Pour sa part, cela est tout le contraire ; il estime que cela est une richesse et une chance. L'économiste Jean BAUDOIN écrivait au 16ème siècle « Qu'il n'est de richesse que d'hommes ». Cette richesse est fructifiée par la municipalité en investissant par ses dépenses dans le capital humain, dans l'affirmation forte d'une offre de service public de proximité et de qualité. Il se demande quelle serait l'attractivité de Sélestat sans cette passion du service qui anime quotidiennement les collaborateurs de la Ville.

Monsieur Jacques MEYER a du mal à accepter certains propos, car quelques réalités doivent être redites. En effet, aujourd'hui la collectivité a des finances exceptionnelles, qui sont bien gérées avec un taux d'endettement de 3,4 années, ce qui est plutôt bien. Par contre, si la Ville devait aller vers des difficultés, cela serait dû aux personnes qui gouvernent aujourd'hui, et cela dans un contexte d'une économie qui est tout à fait moribonde et qui ne sait pas du tout où elle va, et avec des dotations de l'Etat qui n'arrêtent pas de diminuer. Par rapport à cela, il va falloir procéder autrement, et la

municipalité réfléchit déjà de quelle manière, dans un futur très proche, réduire les frais de fonctionnement, en faisant mieux avec moins.

Monsieur Jean-Pierre HAAS, rappelle à Madame REYS, que lorsque le budget a été voté en décembre 2013, ils avaient connaissance des hausses qui allaient intervenir, mais le budget ne se prépare pas en une journée. Ce dernier commence à être élaboré en juin/juillet. Il n'est pas possible de modifier tout un budget car la Ville est destinataire en décembre, presque quotidiennement, des notifications de l'Etat sur des hausses et des baisses.

Pour répondre à Monsieur KLETHI, il indique que depuis 2008, la municipalité a mis en place une commission travaillant sur les réductions des frais de fonctionnement et tous les services sont concernés, ce qui sera déjà visible dans les orientations budgétaires.

Concernant la dotation globale de fonctionnement, il rappelle que cette dernière était de presque 4 600 000 euros en 2007, de 4 800 000 euros en 2008-2009-2010-2011, de 4 750 000 euros en 2012. Il insiste sur le fait que cela ne correspond pas à une baisse mais le point rouge sur le graphique représente la part par habitant.

De plus Monsieur HAAS considère que Monsieur KLETHI tape fortement, non pas en commission mais en conseil municipal, sur l'augmentation des frais de personnel. Il insiste sur le fait que 70% de la progression des frais de personnel sont dus à des paramètres que la Ville ne maîtrise pas et qui sont imposés par le gouvernement.

Monsieur André KLETHI indique qu'il n'a jamais parlé du personnel et de sa compétence. Il se demande simplement si tout est informatisé, et, s'il y a des transferts de compétences à la Communauté de Communes, pourquoi les frais de personnel augmentent de manière drastique et régulière.

Il rappelle qu'en 2010, dans le compte administratif, la dotation forfaitaire était de 5 353 000 euros, dans le compte administratif de 2011 elle était de 4 897 000 euros.

Pour répondre à Monsieur MEYER, il estime qu'il n'est pas possible de tout placer sur le plan politique et du gouvernement. En effet, il considère que si tout avait été parfait entre 2002 et 2012, le gouvernement actuel ne serait pas en place et il n'est pas possible de creuser les déficits existants en deux ans. Au contraire, il pense que c'est bien la première fois que le gouvernement s'attache vraiment et de manière profonde à tous ces déficits.

Monsieur Stéphane KLEIN informe que « gérer c'est prévoir ». Le décret datait, en effet, du 27 décembre mais une première version datait du 27 novembre concernant les modifications des taux, sachant que le budget primitif a été présenté en date du 27 mars. De ce fait, il appartient aujourd'hui au groupe de l'opposition de rappeler à la municipalité qu'un budget doit prévoir certaines choses. Cela laisse à penser que ces modifications ont été oubliées afin que le budget soit équilibré pour présenter certains projets.

Il indique que si l'opposition est aussi critique sur les dépenses de personnel, c'est que de plus en plus, autour du recrutement du personnel, une certaine opacité s'installe. Cela a déjà été signalé à maintes reprises, puisque depuis l'installation de la municipalité, l'opposition n'a été conviée à aucun jury de recrutement.

Pour terminer et pour répondre à Monsieur HAAS, s'il n'y a aucun débat avec un ton serein aujourd'hui en commission, c'est peut-être parce que celui qui l'anime ne souhaite pas que les débats se passent dans ces conditions là.

Madame Caroline REYS considère qu'il n'est pas possible à la fois de valoriser le personnel qui travaille pour la Ville, ce a quoi elle souscrit, et en même temps regretter la valorisation des grilles indiciaires des catégories C et B.

Monsieur Jean-Pierre HAAS rappelle que le budget primitif a été voté le 13 décembre 2013.

Monsieur Guy RITTER insiste sur le fait qu'en tant que Président de la Commission des Moyens Généraux, il a demandé à Monsieur KLEIN de rappeler à l'ordre ses troupes qui faisaient totalement dégénérer la réunion. D'ailleurs Madame REYS n'a posé aucune question, étant donné l'ambiance déplorable que Monsieur KLETHI a entretenue pendant cette commission.

Monsieur Stéphane KLEIN estime que « qui sème le vent récolte la tempête » et il a toujours reconnu que Monsieur RITTER apportait un peu de tenue dans ses réunions, mais ce n'est pas le cas de tous.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, souhaite remercier l'ensemble des équipes élus et services, qui font des efforts considérables pour limiter l'augmentation des frais de fonctionnement et pour chercher des économies là où cela est possible. En effet, cela fait déjà quelque temps que cela est effectué et avec les contraintes budgétaires, ce travail est encore plus conséquent.

Adopté – 4 CONTRE : Stéphane KLEIN – Fabienne FOLTZ-BARTH – André KLETHI – Evelyne TURCK-METZGER
3 ABSTENTIONS : Caroline REYS – Bertrand GAUDIN – Bénédicte VOGEL

D. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES ET DES SERVICES DE LA COMMUNE

12. Indemnité forfaitaire pour fonctions essentiellement itinérantes

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique que cette délibération entre tout à fait dans le cadre de la réduction des frais et dépenses. Il est proposé de clarifier et réglementer l'octroi de cette indemnité forfaitaire.

Madame Caroline REYS souhaite savoir s'il est possible d'avoir des exemples de personnel susceptible d'utiliser leur voiture personnelle pour se déplacer à l'intérieur de la ville et comment cela interagit avec le plan de déplacement des administrations qui a été mis en place.

Madame Fabienne FOLTZ-BARTH se pose des questions par rapport au contexte de proposition de décision, compte-tenu que cela relève d'un décret du 5 janvier 2007. Elle souhaiterait également savoir qui est susceptible d'être éligible à ce dispositif puisqu'ils n'ont aucune visibilité sur le nombre de personnes pouvant y prétendre.

Monsieur André KLETHI considère qu'il y a un problème d'écriture puisqu'il est fait mention dans la délibération d'agents réalisant des trajets interurbains. Il se demande donc si ce n'est pas plutôt intra-urbains.

De plus, s'il a bien compris ce qu'a indiqué Monsieur le Maire, certains agents bénéficiant d'un remboursement d'abonnement de transports en commun ont également eu cette indemnité. Il a du mal à comprendre comment cela est possible. Il se demande également comment il est possible de répondre sérieusement à cette délibération puisqu'aucun chiffre n'a été fourni notamment sur le nombre d'agents ayant un véhicule de fonction, sur celui d'agents bénéficiant du remboursement de l'abonnement des transports, et pourquoi fixer de suite le montant maximum.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, insiste sur le fait que cette délibération a été prise afin de clarifier les choses. Il s'est effectivement avéré, dans le programme de déplacement des administrations, qu'il y a, à la marge, des choses qui sont apparues incohérentes. Le nombre d'agents en bénéficiant pourra être éventuellement communiqué la prochaine fois mais il ne citera aucun nom.

Monsieur Stéphane KLEIN souhaite toutefois connaître le montant de l'enveloppe totale.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique que cela sera fourni ultérieurement.

Adopté – 4 ABSTENTIONS : Stéphane KLEIN – Fabienne FOLTZ-BARTH – André KLETHI – Evelyne TURCK-METZGER

E. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE

13. Acquisitions foncières nécessaires à la réalisation d'un nouvel accès à la ZI Nord

Monsieur Jacques MEYER propose de déporter le giratoire sur le côté ouest afin de pouvoir le réaliser rapidement, pour que l'entreprise puisse l'utiliser dès le début de l'année 2016.

Madame Caroline REYS indique qu'il avait été évoqué en commission la difficulté de circulation que pouvait engendrer le passage des convois exceptionnels sur cet axe. Elle perçoit toutefois un avantage au déport de ce giratoire à savoir ralentir la circulation à l'entrée de la ville.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, précise que les services de la Ville et du Conseil Général sont très vigilants afin que cela se passe au mieux et que toutes les contraintes soient prises en compte.

Adopté à l'unanimité

14. Avis sur la vente pour la mense épiscopale de Strasbourg d'un bien immobilier

Monsieur Jacques MEYER propose d'émettre un avis favorable à cette vente.

Adopté à l'unanimité

15. Politique de stationnement – extension de la « zone bleue »

Monsieur Jacques MEYER rappelle que cela fait 10 ans maintenant que la municipalité travaille sur toute la politique du stationnement avec, dans un premier temps, différentes actions qui ont été engagées, notamment par l'extension de la zone de stationnement payant au centre-ville, et, ce, de manière homogène et organisée avec des zones de tarification.

Suite à cela se sont révélés des problèmes de stationnement de longue durée sur la périphérie immédiate du centre ce qui a engendré des soucis de congestion de certaines voies et un profond mécontentement des riverains. De plus, l'attractivité croissante de la gare SNCF a également généré un report de stationnement. Il a donc été décidé de placer certains secteurs en zone bleue avec une durée maximale de stationnement de 4 heures.

Actuellement, les attentes des usagers concernent la capacité de stationnement, la création de nouveaux parcs de stationnement, le renforcement du jalonnement et de la signalisation, et comment étendre les zones bleues. Il est donc proposé d'étendre, dans un premier temps, les zones bleues au niveau du centre-ville, puis l'ensemble des boulevards entourant le centre-ville.

Monsieur MEYER insiste sur le fait que des panneaux seront installés et une communication sera faite sur les parkings pouvant répondre au co-voiturage : ce peut être notamment le cas du parking des Tanzmatten et le parking créé au niveau du Schwilgué.

Monsieur Stéphane KLEIN est très impatient de connaître le véritable impact, au bout d'un an de fonctionnement, des panneaux de co-voiturage. Toutefois, Monsieur MEYER soulève dans son intervention une question sensible au niveau de la ville de Sélestat, à savoir le parking identifié pour le co-voiturage. Sur ce point il rejoint ce dernier quant à la nécessité d'accompagner le passage, en partie, en zone bleue du parking du quai de l'Ill et donc l'installation d'un panneau indiquant un parking identifié pour le co-voiturage.

Madame Caroline REYS considère que les commerçants du marché du mardi ne payant pas le droit de place pour leur véhicule vont stationner sur les boulevards entourant le centre-ville qui vont également devenir des zones bleues : cela va engendrer un problème de stationnement pour les personnes voulant se rendre au marché et donc amplifier le stationnement sauvage sur les pistes cyclables.

Monsieur Bertrand GAUDIN estime que l'extension des zones bleues est un bon moyen de faciliter le stationnement à proximité du centre-ville et de la gare, mais elle aurait encore plus de sens si cette dernière s'inscrivait dans une politique encore plus globale sur toute la ville, avec notamment le déplacement à pied ou à vélo. Il se demande donc si l'ambition de la municipalité dépasse bien l'extension des zones bleues.

Monsieur Jacques MEYER estime qu'en ce qui concerne le stationnement des commerçants du marché, Monsieur RITTER répondra à cette question puisqu'il est l'élu en charge de ce domaine.

Pour la mise en place des zones bleues, il est évident que la municipalité travaille sur la continuité du projet de ville et il croit sincèrement que petit à

petit il sera possible d'aller vers des espaces partagés. Il ne pense toutefois pas que Sélestat puisse avoir que des zones piétonnes. Il est cependant nécessaire de trouver des moyens pour que le piéton trouve de l'aisance à se promener au centre-ville.

Concernant les différents panneaux qui ont été mis en place pour les parkings de co-voiturage, il insiste sur le fait que cela relève d'une expérimentation demandée par une association. Il n'a pas le sentiment, à l'heure actuelle, que cela fonctionne bien, mais croit savoir que certains élus font partie de cette association et ont milité pour que cela se fasse ; ils ont peut-être un meilleur recul.

Monsieur Guy RITTER confirme qu'il est demandé le montant de 10,20 euros par camionnette garée sur le marché et cela représente une trentaine de camionnettes au maximum en pleine saison.

Adopté à l'unanimité

F. DIVERS

16. Présentation des rapports annuels sur le prix et la qualité du Service Public de l'eau potable et du Service Public de l'assainissement (exercice 2013)

Monsieur Jacques MEYER précise que le législateur impose la présentation de ces deux rapports sous une seule forme. De fait, ces rapports correspondent à ceux présentés séparément il y a quelques mois.

Le Conseil Municipal prend acte.

DIVERS

- Concernant le nouveau site internet de la Ville, Madame Caroline REYS indique ne plus retrouver les compte-rendus succincts des séances du conseil municipal mais simplement l'ordre du jour.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique que normalement ces derniers y sont. Les services de la Ville se tiennent à la disposition de Madame REYS pour lui indiquer où.

- Monsieur le Maire, Marcel BAUER, informe que la prochaine séance du conseil municipal aura lieu vendredi 19 décembre puisque le jeudi il doit se rendre à Paris pour défendre le projet des digues du Giessen.

Il souhaite remercier les services de la Ville présents pour avoir tout mis en œuvre afin que la délocalisation de la séance se fasse dans de bonnes conditions.

- Monsieur Didier REBISCHUNG souhaite partager une information avec l'ensemble des élus, à savoir qu'il est fait mention de Sélestat dans un article du journal « le Monde » daté du 12 novembre dernier. L'un des articles,

publiés suite aux journées de l'Economie à Lyon, prend en effet le bassin de Sélestat en exemple, du fait de sa résilience face à la crise. Cela permet de partager une note d'optimisme dans le contexte de morosité ambiante.

Monsieur Stéphane KLEIN insiste sur le fait qu'il est vrai que les indicateurs sont moins mauvais que dans d'autres endroits mais la situation n'est pourtant pas aussi préservée que l'on peut imaginer. Pour avoir lu le même article, il a eu une lecture un peu différente de celle de Monsieur REBISCHUNG, mais il considère cela normal puisqu'ils ne sont pas du même côté de la table.

Monsieur Didier REBISCHUNG estime toutefois que les Sélestadiens peuvent être fiers du résultat de cette analyse, et être cités ainsi.

-*-*-*-*

Fin de la séance à 21 H

DGS/AI
PV prov 9

Le secrétaire de séance

Didier REBISCHUNG